

Michel BARNIER

VICE-PRÉSIDENT DU PARTI
POPULAIRE EUROPÉEN

ANIMATEUR NATIONAL
DE LA CAMPAGNE EUROPÉENNE de l'UMP

TÊTE DE LISTE
ILE-DE-FRANCE

Paris, le

Nos réf : ue2009-u005

Monsieur le Président,

Votre courrier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Nous prenons acte de vos préoccupations et vous assurons de notre détermination à lutter activement contre la corruption et en faveur d'une transparence accrue.

Dans le contexte actuel de crise, nous ne pouvons pas accepter les dérives qui existent dans le domaine financier, et comme dans de nombreux autres domaines, la France et l'Union européenne doivent coopérer et coordonner leurs moyens d'action et de contrôle pour une plus grande efficacité.

La Majorité Présidentielle constate que la sphère financière, alimentée par une spéculation sans contrôle, par des exigences de profits rapides et irresponsables, et par l'opacité des paradis fiscaux, s'est déconnectée de l'économie réelle. Elle s'engage donc à remédier à ces abus. Les mécanismes de coopération, de vérification, et de sanction doivent être renforcés.

Alors que la fraude détectée s'est élevée à 4 milliards d'euros en 2008, le ministre du Budget, Eric Woerth, a déclaré « *on peut cette année augmenter facilement ce montant de 10 %, pour passer à environ 4,5 milliards de fraude identifiée* » (06.05.2009). Pour parvenir à cet objectif, le Gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures concrètes : amélioration des outils de lutte contre la fraude, échanges d'informations et croisement de fichiers entre différents services et zones géographiques, mise en place de sanctions plus fortes et dissuasives.

Notre position est claire : plus aucune zone de la finance (fonds spéculatifs, paradis fiscaux, rémunération des opérateurs financiers...) ne doit échapper à la régulation. Le partage de la valeur doit être porté dans un vrai débat au sein du G20.

Monsieur Daniel LEBEGUE
Président
Transparence International France
2bis, rue de Villiers
92300 LEVALLOIS PERRET

1/2

Nous proposons d'instaurer un dialogue entre les grandes zones monétaires mondiales (Dollar, Euro, Yuan, Yen...) sur les taux afin d'assurer l'équilibre des échanges et la stabilité économique mondiale, et de renforcer la coordination entre les différentes autorités nationales de contrôle des établissements financiers sous l'égide d'un nouvel organisme européen au sein de notre immense marché unique et qui disposerait d'un véritable pouvoir de sanction.

Il existe un organe institué par la Commission européenne en 2004 et chargé de la surveillance du secteur bancaire. Il s'agit du Comité européen des Contrôleurs bancaires dont les prérogatives sont limitées à la liaison et à la coordination, mais il est justement question de renforcer la supervision européenne et la coopération entre les Etats, et d'accroître la transparence internationale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Michel BARNIER